

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE**

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE:**

Le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Bellechasse a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 16 avril 2025 le règlement no 313-25 relatif à l'abrogation du règlement no 192-09 pourvoyant la création d'un Comité administratif.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement sur le site internet de la MRC de Bellechasse au <https://www.mrcbellechasse.qc.ca/fr/1-organisation/avis-public/>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à St-Lazare, ce 22^{ième} jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq.



Anick Beaudoin, directrice générale
Greffière-trésorière

RÈGLEMENT NO 313-25

(Relatif à l'abrogation du règlement no 192-09 pourvoyant la création d'un Comité administratif)

ARTICLE 1 OBJET

Le présent règlement a pour objet d'abroger le règlement no 192-09 pourvoyant la création d'un Comité administratif

ARTICLE 2 ABROGATION DU RÈGLEMENT NO 192-09

Le règlement no 192-09 est abrogé.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Copie certifiée conforme

Données à St-Lazare-de-Bellechasse, le 17 avril 2025



Anick Beaudoin, directrice générale